

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GRÈVE

Compte rendu du Conseil Municipal 13 mai 2016

L'an deux mille seize, le treize mai à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Christophe ROPARTZ, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 06 mai 2016.

Effectif légal du conseil municipal : 11	Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de conseillers en exercice : 10	Suffrages exprimés : 8

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Christophe ROPARTZ, Jacques PREMEL, Rémi DISSEZ, Bruno LE MAT, Mme Nicole ANDRE, M. Gilles LE BIHAN.

Absents : Mmes Aude RUVOEN, Hélène DUBOIS – procuration à Rémi DISSEZ –, M. François PONCHON – procuration à Christophe ROPARTZ –, Mme Sophie MORIERES.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil, Rémi DISSEZ a obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

2016-023 - A- APPROBATION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL 2016 DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE

Le Conseil Municipal décide de :

- **VALIDER** le Pacte Financier et Fiscal 2016 régissant les flux financiers entre les communes et la communauté d'agglomération ;
- **PRENDRE ACTE** des aides proposées par Lannion-Trégor Communauté dans le Guide des Aides Financières 2016 annexé au Pacte Financier et Fiscal 2016 de Lannion-Trégor Communauté.

2016-024 – B – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2016-2020 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES COTES D'ARMOR

Le Conseil Municipal décide de :

- **APPROUVER** les opérations inscrites au contrat ;
- **APPROUVER** les montants des fonds de concours attribués par Lannion-Trégor Communauté aux différents projets en lien avec le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 ;
- **VALIDER** l'ensemble du projet de Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 présenté par M. le Maire ;
- **AUTORISER**, sur ces bases, le Maire, ou son représentant, à signer le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 avec le Conseil départemental.

Pour mémoire l'opération proposée par la commune de Saint Michel en Grève, concerne la réfection de la route de bellevue pour 450 000,00€HT pour la période 2019-2020.

2016-025 – C – PLACE DU MARTRAY ET VOIE ROMAINE DEMANDE DE COMPLEMENT DE FONDS DE CONCOURS VOIRIE AU PRES DE LANNION TREGOR COMMUNAUTE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander auprès de Lannion Trégor Communauté

un complément de fonds de concours voirie concernant l'aménagement de la place du martray et voie romaine pour un total: 13 339,34€ TTC (11 650,09€HT) qui comprend :

- pour l'achat de panneaux de signalisation pour un montant de 2 493,97€.TTC (2 078,31€HT) ;
- pour la réfection du réseau d'eau pluviale correspondant au même tronçon 10 845,37€ TTC (9 571,78€HT) ;

2016-026 PLACE DU MARTRAY ET VOIE ROMAINE SYNDICAT DE VOIRIE PLESTIN PLOUARET : SIGNALISATION & REFECTION DU RESEAU D'EAU PULVIALE

Le Conseil Municipal retient les 2 propositions du Syndicat de Voirie Plestin Plouaret :

- un devis de réfection du réseau d'eau pluviale pour buser 106m de réseau, d'un montant de 10 845,37€ TTC (9 571,78 HT).
- Et l'achat des panneaux de signalisation concernant l'aménagement pour un montant de 2 493,97€TTC (2 078,31€HT).

2016-027 – E – RACCORDEMENT ELECTRIQUE EN VUE DES ANIMATIONS DE PLAGE

Le Conseil Municipal autorise l'installation d'un coffret électrique sur le parking près de l'hôtel de la plage pour brancher du matériel électrique en vue d'animer la plage.

La proposition d'ERDF pour le branchement en soutirage est de 1 079,04€HT (1 294,85€TTC).

2016-028 – F – SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

— Amicale laïque :	300 €
— Club Loc Mikel :	300 €
— J'art'din :	300 €
— Ar steredenno deuz loc Mikel :	200 €
— Ici ça bouge :	200 €
— Mémoire locale :	200 €
— Société de chasse :	200 €

2016-029 – G – REFUS DE PARTICIPATION A LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE SECOURS A LANNION SUR PEGASE V

Le Maire rappelle que Le service de secours est correctement rendu à partir du site actuel de Lannion à nod huel (10 km) et/ou de la caserne de Plestin les Grèves(7 km).

Cette nouvelle localisation prolongeant les délais d'intervention, le Conseil Municipal décide de s'opposer à participer financièrement à la construction d'un nouveau centre sur Pégase V (15 km).et demande à être rattaché à la caserne de Plestin les Grèves.

2016-030 – H – SIVU AOD AR BRUG, PARTICIPATION DE LA CAF (CONTRAT ENFANCE JEUNESSE)

Le Conseil Municipal décide de demander à la CAF de verser la prestation de service du Contrat enfance Jeunesse calculée pour les actions relevant du SIVU, directement au SIVU aod ar Brug pour les années 2016 et 2017 plutôt qu'aux communes membres..

2016-031 – I – ANIMATIONS DE PLAGES EN JUILLET ET AOUT 2016

Le Conseil Municipal retient la proposition faite par l'association « Roule ta bille » pour un montant de 800,00€ pour 8 journées d'animation.

2016-032 – J – GESTION DU DOMAINE MARITIME TARIF DE REDEVANCE ET LOCATION DE CABINES DE PLAGES

Suite à l'arrêté préfectoral du 21 avril 2016, approuvant la convention de transfert de gestion d'une dépendance du domaine public maritime sur le littoral de la commune, le Maire propose de fixer les tarifs communaux.

Le Conseil Municipal décide de retenir le tarif suivant :

Aménagement	Durée	Redevance	Location
Cabine de plage fixe	3 ans	300,00€/an	
Cabine de plage mobile de mars à nov	9 mois/an		250.00€

2016-033 – L – DOMAINE MARITIME CREATION D'UNE ECOLE DE SURF, DEMANDE DE LOCAL & DEMANDE D'AVIS A LA DDTM

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'avis de la DDTM pour la création d'un nouveau local fixe de 18m² sur la plage en vue d'y établir un local technique pour une nouvelle école d'activités nautiques à la suite de la demande présentée par Mathieu ROPARTZ pour l'implantation d'une école proposant des cours de surf, stand up paddle, et bodyboard.

2016-034 – M – LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE PARTENARIAT AVEC LTC

Pour lutter contre le Frelon asiatique :

Les pertes économiques que le Frelon asiatique peut occasionner pour les apiculteurs (le Frelon asiatique est le principal prédateur de l'abeille domestique) et les dangers potentiels liés à la proximité de certains nids avec la population justifient certaines mesures.

La stratégie d'action proposée est orientée vers la destruction des nids repérés sur le terrain.

LTC propose de former des référents communaux (services techniques, élus) qui seront chargés de constater sur place et authentifier les nids de Frelons asiatiques, vérifier la présence d'une activité dans le nid et contacter une entreprise agréée pour la destruction.

La commune prendra l'intervention à sa charge. Sur le domaine privé, après accord du propriétaire pour intervenir, la commune lui facturera la part non subventionnée.

Type d'intervention	Contribution LTC	Contribution commune	Part à la charge du propriétaire (domaine privé)
Intervention sur nid primaire (diamètre inférieur à 10 cm)	10 €/nid	10 €/nid	Solde
Intervention sur nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm)	40 €/nid	40 €/nid	Solde

Le Conseil Municipal **décide** :

- **D'ADHERER AU DISPOSITIF PROPOSE PAR LANNION-TREGOR COMMUNAUTE** en matière de lutte contre les espèces exotiques invasives végétales et animales
- **DE SOLLICITER** Lannion-Trégor Communauté afin que celle-ci accompagne la commune pour la gestion des espèces exotiques invasives et de conventionner avec Lannion-Trégor Communauté,
- **DE FAVORISER LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES** situés sur le territoire communal, **y compris sur les propriétés privées**,

2016-035 – O – LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE PARTENARIAT AVEC LTC REFERENTS

Le Conseil Municipal décide de nommer les référents suivants :

Référent élu : Bruno LE MAT

Référent technique : Didier LE GAC

2016-036 – N – VENTE DE MATERIEL DE TIR D'OCCASION

Le Conseil Municipal décide de revendre à Bruno LE POULARD du matériel utilisé pour le tir de feu d'artifice pour 1 432,34€TTC.

2016-037– P – SIGNALÉTIQUE COMPLEMENT

Par ailleurs, pour poursuivre la signalétique sur la partie nord de la commune, Rémi DISSEZ fait part des devis proposés par la société SPM panneaux de lieux dits, plaque de maison et lattes supplémentaires sur les bi-mats déjà installés.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la société SPM pour un montant de 2 460,63 €TTC (2 050,54€HT) et d'ouvrir un crédit supplémentaire de 310,00€TTC pour tenir compte des modifications réalisées sur le 1^e tranche.

2016-038– Q – SYNDICAT DE VOIRIE PLESTIN PLOUARET - MEMBRES

Commission	Qualité	Membres
Syndicat de voirie	Titulaires	Rémi DISSEZ Jacques PREMEL
	Suppléants	Christophe ROPARTZ Gilles LE BIHAN